

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

Cahors, le 18 décembre 2014

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SA FLAMARY en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes commune de CARENNAC

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014, une **enquête publique** d'une durée de 33 jours à dater **du 26 janvier 2015 au 27 février 2015 inclus**, a été ordonnée sur la demande présentée par la SA FLAMARY, en vue de renouveler l'autorisation et d'étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes, situées sur le territoire de la commune de CARENNAC, au lieu dit « Gabacherie Sud », section D, parcelles n° 466, 467, 468, 470, 471 et 472.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CARENNAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CARENNAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CARENNAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

Monsieur Michel BORGHESE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de CARENNAC:

- lundi 26 janvier 2015 : de 9 heures à 12 heures,
- mardi 3 février 2015 : de 14 heures à 17 heures,
- samedi 14 février 2015 : de 9 heures à 12 heures
- vendredi 20 février 2015 : de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 27 février 2015 : de 14 heures à 17 heures.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CARENNAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par le Préfet du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Pour le Directeur départemental
des territoires du Lot et par délégation
Le Secrétaire Général adjoint

~~Emmanuel DUEOUR~~